

La ligue Interville du Sud-Est regroupe dix (10) associations de Hockey Mineur dont : Verdun, LaSalle, Kahnawake, Châteauguay, Mercier, Ste-Martine, Beauharnois, Huntingdon, Valleyfield et Soulanges.

Les gouverneurs de la ligue, par le biais de ce cahier, tiennent à assurer une uniformité de procédure entre ces associations. Nous vous présentons donc une philosophie de la ligue ainsi que les principaux règlements mis en place par Hockey Québec. De plus cette année, la ligue Interville est fière de mettre en place son site Internet www.intervillesudest.com sur lequel toute l'information concernant les horaires, résultats et classements ainsi que toutes informations concernant les associations affiliées à la ligue Interville Sud-Est.

L'objectif de la Ligue Interville, par l'entremise de son cahier annuel, est d'encadrer les entraîneurs et d'assurer la mise en application des règles qui assurent le bon fonctionnement de la ligue, des programmes et des règles commandés par le gouvernement.

L'objectif fondamental de la ligue est de former une structure uniforme pour toutes les associations afin de favoriser le développement de la pratique du hockey et du respect chez les jeunes.

Nous comptons sur tous les entraîneurs et bénévoles qui oeuvrent auprès de la jeunesse pour promouvoir une saine compétition et surtout pour donner un exemple positif en adhérant pleinement aux valeurs de l'esprit sportif.

C'est toujours une excellente journée pour faire du hockey

Les Gouverneurs

RÈGLEMENT ET POLITIQUE DE LA LIGUE

POUR TOUT RÈGLEMENT NON SPÉCIFIQUEMENT MENTIONNÉ DANS CE MANUEL. S'APPLIQUENT LES RÈGLEMENTS DU MANUEL DE HOCKEY QUÉBEC

1.0 SAISON

- 1.1 De Pee-Wee à Midget, la saison débute le 2 Octobre. La saison se termine le 27 Février
- 1.2 Les séries élimatoires débiteront après cette dernière date.

2.0 PARAMÈTRES DE LA PLANIFICATION

- 2.1 Le nombre total de parties se situe entre 18 et 24 pour Atome à Midget.
- 2.2 Pour faciliter l'affectation des arbitres et des marqueurs, les parties seront disponibles par bloc dans un aréna.
- 2.3 L'horaire sera préparé avec plus de la moitié des parties avant Noël pour les catégories Atome et Pee-Wee et près de 50% pour la catégories Bantam et Midget.
- 2.4 Les parties de saison régulière doivent être modifiées à l'intérieur de la période réservée à la saison régulière comme indiqué au règlement 1.1
- 2.5 Les équipes A et B d'un même niveau doivent être équilibrées tant du point de vu talent que du point de vue nombre (ex: 12 joueurs dans le niveau "A" et de 12 joueurs dans le niveau "B", à 1 joueur près)
- 2.6 La classification des équipes de la ligue Interville du Sud-Est doit suivre le tableau montré en Annexe B.

3.0 HEURES ET FRÉQUENCE DES PARTIES, FEUILLES DE POINTAGE

- 3.1 Un maximum d'une partie par jour, par équipe. On pourra prévoir deux joutes dans la même journée, pour reprendre des joutes annulées ou lorsqu'une équipe participe à un tournoi.

3.2 Les parties seront jouées à temps arrêté et divisées comme suit:

CATÉGORIE	1ère Période	2ème Période	3ème Période
Toutes les catégories	10 minutes chronométrées	10 minutes chronométrées	Le temps restant Non chronométré

3.3 Heures régulières de début et de fin des parties pour les parties de saison régulière.

CATÉGORIE	DÉBUT LUN-VEN	FIN LUN-VEN	DÉBUT SAM-DIM	FIN SAM-DIM
Novice	18:00	20:00	08:00	20:00
Atome	18:00	20:30	08:00	20:30
Pee-Wee	18:00	21:00	08:00	21:30
Bantam	19:00	22:30	12:00	22:00
Midget	20:00	23:00	12:00	23:00

3.4 Tous les noms et numéros des joueurs présentés doivent être indiqués sur la feuille d'alignement en majuscules.

3.5 Tout membre est considéré avoir pris part à un match si son nom apparaît sur la feuille de pointage.

3.6 Le capitaine et les assistants doivent être indiqués par la lettre correspondante à l'endroit approprié sur la feuille de pointage.

3.7 C'est la responsabilité de l'équipe qui reçoit de s'assurer que la catégorie, endroit, date, numéro de la joute soient clairement indiqués sur la feuille de pointage. Si ceci n'est pas complété une pénalité mineure de deux minutes pour délai de jeu sera accordée par l'arbitre à l'équipe qui reçoit.

3.8 Un nombre minimum de huit joueurs et d'un gardien en uniforme sur le banc par équipe sont requis pour débiter une partie. Advenant qu'une équipe n'a pas le nombre minimal de 8 joueurs (8+ 1), l'arbitre fait écouler un temps de 10 minutes jusqu'à l'arrivée des joueurs manquants, le cadran est alors remplacé et la partie commence. Une pénalité de 2 minutes pour délai de jeu sera donnée. Si après les 10 minutes réglementaires, le nombre minimal n'est pas atteint, l'équipe perdra par défaut. Dans le cas où la joute a lieu, la durée de la partie reste à l'intérieur de l'heure figurant sur l'horaire hebdomadaire et prendra fin à l'heure prévue. La partie sera considérée comme valide après deux périodes complètes de jeu.

3.9 A) si un joueur est présent au début de la partie et que son nom n'est pas inscrit sur la feuille de pointage, il a le droit de joueur et son nom doit être inscrit sur la feuille de pointage avant la fin de la partie.

- B) Si un joueur arrive en retard, il peut jouer si son nom est inscrit sur la feuille de pointage avant le début de la partie (À tout moment de la journée)
- C) Un joueur qui est en retard ne peut pas jouer si son nom n'est pas inscrit sur la feuille de pointage au début de la partie.

4.0 ÉQUIPES / ÉQUIPEMENT

- 4.1 Le gardien de but doit porter la même couleur de chandail que son équipe.
- 4.2 Le nombre minimal de joueurs inscrits par équipe, incluant le gardien de but est déterminé par chaque Association. Ces joueurs doivent être dûment inscrits. Le contrôle de cette règle sera de la responsabilité du préposé désigné avec la coopération des Associations.
- 4.3 Le règlement du port de l'équipement complet pour tous les joueurs et les gardiens (le port de la bavette) sera appliqué par les officiels.
- 4.4 L'équipe qui reçoit à la responsabilité de changer de chandail si un conflit existe.

5.0 OFFICIELS

- 5.1 Nombre d'officiels:

NIVEAU	CATÉGORIE	NO. MAXIMUM	NO. MINIMUM
NOVICE	A-B	2	1
ATOME	A-B	2	1
PEE-WEE	B	2	1
PEE-WEE	A	3	2
BANTAM	A-B	3	2
MIDGET	B	3	2

- 5.2 Un entraîneur ou un joueur ne peut pas officier une partie de la ligue sauf dans les cas suivants: (voir article 41k des règles du jeu de l'A.C.H.) si l'arbitre et les juges de lignes dûment désignés ne peuvent se présenter, les gérants ou entraîneurs des deux équipes concernées devront s'entendre sur le choix d'un arbitre et de juge de lignes. S'ils ne peuvent s'entendre, chaque équipe désignera un joueur en tant qu'arbitre.
- 5.3 Pour toutes les catégories, 3 infractions conduiront le joueur hors de la partie. (expulsion)

- 5.4 Pour la catégorie Midget "B" seulement, 2 punitions pour rudesse = hors du match.

6.0 DÉROULEMENT D'UNE PARTIE

- 6.1 Réchauffement : Les 2 minutes de réchauffement (5 pour le novice) débutent aussitôt que les portes de sortie pour la "Zamboni" sont fermées ou à l'heure prévue pour la partie.
- 6.2 Début de la partie : Afin d'empêcher le retard de la mise en jeu et de permettre une 3ème période au complet, les deux équipes doivent être prêtes à commencer la partie immédiatement à la fin de la période de réchauffement.
- 6.3 Dans toutes les divisions et catégories, une partie sera considérée comptète lorsque 2 périodes auront été complétées.
- 6.4 Aucun temps d'arrêt (time out) n'est permis au cours d'une partie.
- 6.5 Différence de 7 buts: si après 2 périodes de jeu ou durant la 3ème période, il existe une différence de 7 buts ou plus, le marqueur cessera d'indiquer les buts et le temps défilera de façon continue. Ce règlement s'applique pour tous les niveaux.

7.0 CHANGEMENTS DANS LES PARTIES / ANNULATION / DÉSISTEMENTS

- 7.1 Des changements pour 1 seul tournoi seront tolérés par le préposé à l'horaire officiel de la ligue. Aucun changement d'horaire ne sera accepté après le 13 Février 2005.

8.0 INSCRIPTION / DISCIPLINE / SUSPENSION ET JOUEUR NON – ÉLIGIBLE

- 8.1 Les registraires sont responsables des inscriptions dans chaque zone.
- 8.2 Les suspensions automatiques sont telles que stipulé par les règlements de la région et de la fédération (voir annexe 3). Une suspension ne peut être servie que lors d'une partie régulière, éliminatoire ou de tournoi.
- 8.3 La preuve sera requise lorsqu'une suspension est servie dans une partie de tournoi. La preuve sera présentée à l'association locale qui avisera ensuite le préposé de discipline de la ligue.

- 8.4 L'entraîneur est en tout temps responsable de son équipe et doit voir à ce que les suspensions soient servies.
- 8.5 L'entraîneur est responsable pour indiquer dans le coin supérieur de la feuille de pointage le nom du/des joueur(s) ou officiel(s) d'équipe servant une suspension et de laquelle il s'agit ex: 1 de 1, 2 de 3 etc...
- 8.6 Toute partie pour laquelle un joueur ou officiel d'équipe suspendu ou non éligible est inscrit sur la feuille de pointage, sera perdue par défaut. De plus, le joueur devra toujours servir sa suspension et l'entraîneur assigné à la partie sera suspendu pour autant de parties que le joueur a été utilisé.
- 8.7 L'entraîneur est responsable de la conduite de son équipe avant, durant et après une partie ou une pratique.

Note: le comité de discipline de la ligue Interville Sud-Est sera représenté et procédera de la façon suivante

- responsable de disciplines de l'association concernée.
- Responsable de discipline de la zone concernée
- Responsable de discipline de la ligue Interville Sud-Est

La réunion sera convoquée et présidée par le responsable de discipline de la ligue Interville.

Cette procédure pourra être adaptée dans le cas de discipline ayant pris des proportions démesurées.

9.0 RÈGLEMENTS SPÉCIAUX

- 9.1 Une liste doit être maintenue par le préposé de discipline de la ligue des suspensions retenues de la saison précédente. Celles-ci doivent être servies lors des premières parties de la saison suivante. Le joueur suspendu pourra participer aux parties d'exhibition de pré-saison.
- 9.2 Un protêt déposé par un entraîneur doit être indiqué sur la feuille de pointage. Si l'entraîneur manque de faire suite ou de retirer son protêt dans un délai de 48 heures, il se verrait automatiquement infliger une suspension d'une partie. Aussi lorsque l'entraîneur dépose son protêt un dépôt de 100\$ est requis. Si le protêt s'avère vrai alors le dépôt sera retourné à l'entraîneur.
- 9.3 Lorsque des punitions mineures coïncidentes sont données lors d'un même arrêt du jeu, les équipes continueront de jouer avec six (6) joueurs de chaque côté. Toutefois, les joueurs pénalisés demeureront au banc des punitions jusqu'au prochain arrêt du jeu après l'écoulement de leur punition. Ce règlement est applicable à toutes les catégories.

- 9.4 Lorsqu'il y a seulement un gardien de but et qu'il doit être remplacé à cause de blessure ou parce qu'il a été expulsé, un maximum dix (10) minutes seront allouées pour en habiller un autre.
- 9.5 Tout gardien de but qui reçoit une punition pour s'être battu dans les cinq (5) dernières minutes de la partie pourra demeurer dans la partie, si son équipe n'a qu'un seul gardien, l'équipe se verra décerner des deux minutes et le gardien devra purger sa (ses) suspension (s) la ou les prochaine (s) joute (s)
- 9.6 Règle de 20/28 minutes : L'entraîneur d'une équipe dans les catégories novices à Bantam ayant reçu 20 minutes ou Midget ayant reçu 28 minutes ou plus de punitions au cours d'une partie subira les conséquences disciplinaires telles qu'indiquées dans le code de discipline de la région du Lac St-Louis. Le règlement de 20/28 minutes est calculé comme suit. Code A – 2 minutes ; Code B et E – 5 minutes ; tous les autres – 0 minute.
- 9.7 Interdiction aux joueurs de faire du tapage avec leur bâton de hockey sur les bandes.
- 9.8 La poignée de main doit se donner avant la partie.
- 9.9 Il appartient à l'entraîneur de contrôler les parents des joueurs de son équipe. S'il s'avère qu'un parent perturbe le bon déroulement d'une partie, il est possible que l'officiel demande à l'entraîneur de rétablir un comportement acceptable. Dans le cas où aucun changement n'est noté, l'équipe peut se voir décerner une punition de banc.
- 9.10 Dorénavant, un joueur ou entraîneur qui recevra une pénalité d'inconduite pour la 3^{ème} fois, identifié par le code "C", se méritera automatiquement une suspension. Cette situation sera cumulative.

10.0 JOUEUR DE RÉSERVE (APPLICABLE POUR LES FINS DE SAISON AUSSI)

- 10.1 L'entraîneur d'une équipe qui désire utiliser un joueur de réserve devra aviser l'entraîneur de l'équipe pour laquelle le joueur évolue avant de contacter le joueur. Un joueur ne peut être que sur une seule liste de réserve.
- 10.2 L'équipe qui est complète ne peut aligner un réserviste durant une partie.

- 10.3 Nonobstant l'article 10.2 aucun joueur de réserve ne peut participer à une joute si le nombre de joueurs est de 11 + 1 (ou 11 + 2 si l'équipe a deux gardiens). À l'exception du Midget "B".

11.0 FRANC-JEU

Le système Franc- Jeu sera appliqué pour toutes les catégories, à toutes les joutes disputées à l'intérieur de la province de Québec.

Pour de plus amples informations

Site Internet Hockey Lac St-Louis

<http://216.187.127.232/SITES/DOCS/SITE92/09282004080056.pdf>

12.0 FEUILLE DE POINTAGE

Un joueur de réserve devra être identifié sur la feuille de pointage dans la colonne appropriée. Le code à utiliser doit être "PE", "JR", "JA"

13.0 D'ÉPARTAGE D'ÉGALITÉ

En fin de saison, pour déterminer l'équipe gagnante, le départage se fera selon l'article 8.7 du livre de règlement de Hockey Québec.

14.0 TOURNOI ET ÉCHANGE

Le nombre de tournoi ou échange est fixé à quatre (4) (3 pour le niveau Novice et Atome). Une équipe décidant de participer à tous les tournois doit obligatoirement s'inscrire à un (1) tournoi à l'intérieur de sa région.

N.B. : Un échange compte pour un tournoi

Les règlements qui suivent furent élaborés en regard des tournois et se veulent équitables pour toutes les équipes.

14.1 Les communications se feront uniquement entre le préposé à l'horaire de la ligue et le coordonnateur des glaces de chaque association.

14.2 Seules les parties entrant en conflit avec des échanges et des tournois sanctionnés par la fédération seront modifiés de l'horaire original.

14.3 Un minimum de 14 jours de préavis devra être fourni pour tout échange et tournoi. Aussi un minimum de 72 heures de préavis sera requis quand une équipe entre dans la 2ème semaine d'un tournoi.

- 14.4 Une période de repos de trois (3) heures débutant à la fin de la première partie de la journée est obligatoire lorsqu'une équipe doit jouer deux (2) parties dans la même journée.
- 14.5 Une preuve de participation au tournoi ou l'échange ainsi que l'horaire du tournoi devront être fournis à votre coordonnateur des glaces, afin d'être remis au préposé à l'horaire de la ligue
- 14.6 Les seules autres raisons pour apporter des modifications à l'horaire, sont spécifiquement un acte de Dieu, une erreur sur l'horaire, un manque d'arbitre ou l'équivalent.
- 14.7 Une fois le coordonnateur des glaces de votre association averti de l'annulation d'une joute, il doit fournir dans un délai de 72 heures, un temps de glace utilisable pour rejouer la joute. La nouvelle date ne doit pas être à moins de 72 heures ni à plus de 6 semaines. (Veuillez tenir compte qu'il ne sera pas permis de modifier l'horaire d'une partie prévue lors des deux dernières semaines de la saison régulière.)
- 14.8 Le préposé à l'horaire de la ligue publiera la liste des joutes annulées régulièrement. Il incombe au coordonnateur des glaces de chaque association de s'assurer que leurs équipes sont avisées.
- 14.9 Dans un cas de NON RESPECT DES RÈGLEMENTS ci-haut, l'équipe fautive se verra perdre la joute par défaut. Toute équipe récidiviste fera l'objet d'une révision par le comité de discipline de la ligue.

LES ÉLIMINATOIRES

15.0 FINALES DE SAISON

Les finales de saison sont disputées dans chaque zone respective. Un résumé des règlements des finales de saison sera distribué à l'approche de celles-ci

16.0 FINALES RÉGIONALES

Telles que présentées par la région du Lac St-Louis

17.0 CODE DE DISCIPLINE

Toutes les punitions de match avec discipline suivront les règlements de la jurisprudence de la ligue du Lac St-Louis. Voir exemple: Guides & Applications au site internet du Lac St-Louis.

www.hockeylacst-louis.qc.ca/regle_stlouis.html

**17.0 CHANGEMENTS DANS LES PARTIES / ANNULATIONS /
DÉSISTEMENTS**

Aucun changement ne sera permis pendant les finales régionales sauf s'il y avait entente avec les responsables de la région du Lac St-Louis.

C'EST TOUJOURS UNE EXCELLENTE JOURNÉE POUR FAIRE DU HOCKEY

www.intervillesudest.com